

1^{er} Tournoi Fermé de la Tour Noire Huriel (<2400 ELO)

Règlement de la compétition

Article 1 : Organisation de la compétition :

La compétition est organisée par le Club de la Tour Noire Huriel et se déroulera le Samedi 22 et le dimanche 23 avril 2023. La compétition est homologuée pour le classement ELO FIDE.

La compétition est réservée aux 36 premiers joueurs, ayant un classement ELO <2400, inscrits, au préalable et avant le 15 avril 2023 (inclus). Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date butoir.

La compétition comprendra jusqu'à 6 tournois (A, B, C, D, E, et F) de 6 joueurs chacun. Seuls les tournois de 5 et 6 joueurs auront lieu et les tournois incomplets seront abandonnés.

Le tournoi A sera composé des 6 premiers joueurs au classement FIDE, le tournoi B sera composé des 6 joueurs suivant au classement FIDE et ainsi de suite pour les tournois C, D, E, et F.

Article 2 : Lieu de la compétition :

La compétition se déroulera à la maison du temps libre au 39, Rue des Remparts 03380 Huriel.

Article 3 : Droit d'inscription à la compétition :

Les droits d'inscriptions à la compétition est au tarif unique de 10 € et ce peu importe le tournoi dans lequel le joueur se trouve. Les droits d'inscription devront être acquittés, le jour de la compétition, au moment du pointage.

Article 4 : Déroulement de la compétition :

Les différents tournois (A, B, C, D, E, et F) auront tous lieu au même endroit et en même temps. Les rondes de chaque tournoi se dérouleront de manière simultanée.

Les tournois de la compétition seront appariés informatiquement, grâce au logiciel PAPI au système Berger.

Les appariements seront transmis aux joueurs, le samedi de la semaine précédant la compétition à savoir le 15 avril avant minuit.

Les tournois se dérouleront en 5 rondes, à la cadence d'une seule période de 60 minutes pour chaque joueur avec un incrément de 30 secondes par coup, dès le 1^{er} coup de la partie.

Article 5 : Horaire de la compétition :

Le pointage aura lieu le samedi 22 avril 2023 à partir de 9h00 jusqu'à 9h45 à la table d'arbitrage.

1^{ère} Ronde : Samedi 22 avril 2023 à 10h00

2^{ème} Ronde : Samedi 22 avril 2023 à 13h30

3^{ème} Ronde : Samedi 22 avril 2023 à 17h00

4^{ème} Ronde : Dimanche 23 avril 2023 à 9h30

5^{ème} Ronde : Dimanche 23 avril 2023 à 13h30

En raison de la cadence Fischer les horaires des rondes 2-3 et 5 peuvent être amené à être changé et sera communiqué le moment venu aux joueurs.

Remise des prix prévu vers 17h00 le dimanche 23 avril 2023.

Article 6 : Règles de la compétition :

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur depuis son dernier congrès.

Aucun dispositif régissant les propositions de nulle n'est adopté.

Concernant le délai de forfait, si un joueur n'est pas présent au lancement de la ronde par l'arbitre, ce dernier se réserve le droit de déclencher la pendule du joueur absent afin que son temps de jeu s'écoule jusqu'à ce que le joueur arrive ou que le temps de 30 minutes de retard soit dépassé auquel cas le joueur sera déclaré forfait. Si les deux joueurs sont en retard, seul le joueur avec les blancs verra son temps s'écouler mais le délai de forfait (30 minutes) reste applicable au deux joueurs.

Si un joueur forfait ne prévient pas l'arbitre de son absence, il sera considéré comme ayant abandonné la compétition. Il sera donc forfait pour le reste de la compétition sauf sur justification recevable avant la prochaine ronde.

Tout appareil connecté (Smartphone, téléphone, appareil électronique, montre connecté...) doit être éteint et rangé lors du déroulement de la compétition. Si un tel appareil émet un son ou est visible par l'arbitre lors d'une partie, son possesseur se verra sanctionné en accord avec règles de la FIDE.

Si un joueur nécessite une exception à cette règle pour des raisons professionnelles, médicales,..., il devra en faire la demande auprès de l'arbitre avant le début de la compétition qui accordera ou non ce droit.

La salle de jeu est constituée de l'espace de jeu (pièces où se trouvent les échiquiers), la buvette, les toilettes, la salle d'analyse, ainsi que l'espace fumeur qui est la cour attenante de la Maison du Temps Libre.

Tous les joueurs doivent rester dans la salle de jeu tant que leur partie n'est pas terminée sauf en cas d'urgence.

Un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Aucune analyse de partie ou discussions portant sur la partie d'un joueur n'est autorisée dans la salle de jeu tant que cette partie n'est pas terminée.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être en respect de la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle de jeu.

L'analyse des parties terminées ne peut avoir lieu uniquement dans la salle d'analyse.

Une annexe jointe au présent règlement précise les règles particulières concernant la situation sanitaire et les mesures à respecter par toutes personnes présentes sur le lieu de la compétition (accompagnateurs, spectateurs, ...).

Article 7 : Le Classement Final de la compétition :

Le gagnant de chaque tournoi de la compétition sera récompensé individuellement. Ils seront départagés en cas d'égalité par le départage Sonneborn-Berger (Sb), puis par la rencontre directe.

Article 8 : La liste des prix de la compétition :

Une liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le début de la 3^{ème} ronde.

Article 9 : Jury d'appel de la compétition :

Face à une décision de l'arbitre au cours de la compétition, un joueur ne peut qu'obtempérer. Cependant un joueur pourra faire appel, par écrit, d'une décision de l'arbitre à l'issue de sa partie auprès du Jury d'appel de la compétition.

Le Jury d'appel se réunira et prendra une décision. Cette décision, une fois appliquée pendant la durée de la compétition, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportive.

La composition du Jury d'appel est la suivante :

- Florian LOUGNON : Arbitre adjoint de la compétition
- Jean-Claude GRIMAUD : Président de la Tour Noire Huriel et organisateur de la compétition
- Un joueur de la compétition représentant les joueurs
- Le suppléant de la commission d'appel sera un autre joueur de la compétition. Au cas où un joueur-membre de la commission d'appel est partie prenante dans une décision d'appel.

Article 10 : Les arbitres de la compétition :

Les arbitres sont :

- Arnaud BONNICHON, AFC, Arbitre principal de la compétition par dérogation du DRA
- Alexis PERRIN, AFC, arbitre adjoint
- Florian LOUGNON, AFC, arbitre adjoint

Article 11 : Règlement de la compétition :

Tous les joueurs s'acquittant de leur droit d'inscription s'engage à respecter le présent règlement.

L'arbitre
Arnaud BONNICHON

Le DRA
Sylvain WLASSEWITCH

L'organisateur
Jean-Claude GRIMAUD